DÉPARTEMENT DU **RHÔNE**

ARRONDISSEMENT DE **LYON**
CANTON DE **MORNANT**

COMMUNE DE TUPIN ET SEMONS

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
****
SÉANCE DU 11 JUIN 2020

Nombre de membres Art. L.2121-2 du CGCT : 15
En exercice : 15
Qui on prit part à la délibération : 14

L'an deux mil vingt et le onze juin, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur GERIN Pascal, Maire.**

Secrétaire élue : Mme MOUNIER

Compte rendu affiché le 15 juin 2020
Date de convocation du Conseil Municipal : 04 juin 2020
Nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance : 15
Membres présents à la séance : Mr GERIN, Mr DAUBREE, Mme MOUNIER, Mr JAMET, Mme CELLARD, Mr BASSIER, Mr DEGACHE, Mr ALIAS, Mr BASSET, Mr BERNARD, Mme SCHERRER.
Membres absents excusés: Mme ALLEMAND.
Membres Absent excusé ayant donné pouvoir : Mr TARDY à Mr GERIN, Mr. LAGER à Mme SCHERRER, Mr. PALLAS à Mr DEGACHE

****

2020-0013 : Réglementation des clôtures

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le Plan Local d'Urbanisme,
Vu le code de l'urbanisme et notamment son article R 421-12

Considérant que le Conseil Municipal peut décider de soumettre les clôtures à déclaration sur son territoire en application de l'article R 421-12 du code de l'urbanisme,

Considérant l'intérêt de s'assurer du respect des règles fixées par le Plan Local d'Urbanisme préalablement à l'édification de clôture et d'éviter ainsi la multiplication de projets non conformes et le développement éventuel de contentieux,

Après en avoir délibéré,

Décide de soumettre l'édification des clôtures à une procédure de déclaration préalable, à compter du 12 juin 2020, sur l'ensemble du territoire communal, en application de l'article R 42112 du code de l'urbanisme.

Pour extrait conforme, certifié et rendu exécutoire le 11 juin 2020
Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Ont signé au registre tous les membres présents,
Pour copie certifiée conforme au registre.
Le Maire,
Pascal GERIN.